



## Toujour en CDI mais l'entreprise n'existe plus.

Par **Castor34**, le **18/07/2014** à **12:03**

Voilà bonjours a tous, ma situation est très complexe et j'ai besoin d'aide car je commence à saturer.

Je suis en CDI depuis 2011,  
Fin 2012 mon employeur à un retard de 3 mois de salaires, je ne pouvez plus continuer, avec 2 enfants et toutes les charges loyer, course, frais bancaire, J'ai mis mon employeur au prud'homme pour qu'il me lissencie .  
Une premiere rencontre au conseil de consilliation ensuite au tribunal, qui les juges n'ont pas reusi a prendre de dessision alor il ont reporter à octobre 2014 pour que mon affaire soit juger par des professionnel.

Entre temps j'apprends que l'entreprise a était en liquidation judiciaire  
L'entreprise n'existe plus mais je suis toujours sous contrat en CDI et toujours en arrêt maladie.  
Mon avocat ma dit que nous n'orions peut-être pas droit à IAGS car j'ai pas était licencié dans les 15 jour après la liquidation. Je c'est plus quoi faire.  
Sa fait 2 ans que je ne fait plus rien aucune activités.

Dans l'attente cordialement.